

Monsieur Paul MOURIER
Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfecture de Côte d'Or
53/55 rue de la Préfecture 21041 Dijon

A Villers-lès-Nancy, le 24/12/2025

LE-DI-CDI-NCY-SCET-LC-2025-089

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : saisine en vue de la fixation de la capacité globale du S3REnR de la région Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier, je vous adresse les éléments permettant de fixer la capacité globale de raccordement pour la révision du schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3REnR) en application des dispositions de l'article D. 321-11 du code de l'énergie. Le dossier d'éclairage est joint au présent courrier en annexe.

La révision du schéma intervient dans un contexte particulier.

D'une part, elle fait suite aux dispositions de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. A ce titre, la révision du schéma sera réalisée en intégrant les zones d'accélération définies par les Comités de régionaux de l'énergie et permettra d'accroître la visibilité donnée aux collectivités territoriales et aux producteurs sur les infrastructures de réseau qui seront construites de manière prioritaire suite à l'adoption du schéma.

D'autre part, elle fait suite à une phase d'augmentation rapide de la production bas-carbone en France au cours des dernières années, qui devance l'électrification de l'économie. Les éléments techniques et économiques associés à la gestion de cette situation de surcapacité ont été documentés par RTE dans le Bilan prévisionnel 2025. La révision des S3REnR a un rôle à jouer dans cette période pour assurer un dimensionnement robuste du système électrique.

Enfin, le schéma décennal de développement du réseau a été publié par RTE en février 2025. Ce dernier mettait notamment en évidence *(i)* le besoin d'assurer une cohérence entre les volumes de raccordement planifiés au niveau régional et les cibles nationales, *(ii)* les possibilités de diminuer les coûts de développement du réseau à iso-volume de raccordement et *(iii)* le risque que des projets (ayant sécurisé leur accès au réseau mais ne se concrétisant pas) bloquent des capacités disponibles ou peu chères.

1/3

RTE – Laurent CANTAT-LAMPIN

Délégué régional RTE Grand Est - Bourgogne Franche Comté

Tél. : (03 83 92 22 02) Mob (06 07 89 23 44)

Mail : laurent.cantat-lampin@rte-france.com

08 rue de Versigny

54600 VILLERS-LES-NANCY

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S. Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

Afin d'éclairer votre décision sur la capacité cible du schéma, nous avons travaillé sur les scénarii validés par les services de l'Etat (à savoir +5,1 GW et +6,9 GW en se basant sur les capacités en service et les files d'attente à fin 2024 portant respectivement la capacité d'accueil à 11,7 GW et 13,5 GW).

A l'issue de ce premier cycle d'études, RTE est en mesure d'identifier les zones du réseau dans lesquelles il existe de la capacité déjà disponible à hauteur de 1,7 GW, de définir un talon d'investissement nécessaire dans tous les scénarios et de « classer » les différentes zones du réseau en fonction des coûts qu'elles engendrent. Par ailleurs, RTE a réalisé un éclairage portant sur l'impact sur le réseau à 400 kV. Ce dernier permet d'identifier les zones géographiques dans lesquelles un raccordement important d'énergies renouvelables engendre le plus de besoins d'investissement dans le réseau à 400 kV. RTE pointe notamment les risques associés au lancement d'un volume trop important de ce type d'infrastructures sur la base de gisements prospectifs.

Dans ce contexte, RTE préconise de fixer l'objectif du futur schéma pour se placer précisément sur la trajectoire affichée par la Région dans le SRADDET à 11,7 GW de production d'électricité issue d'énergies renouvelables en 2040. La capacité supplémentaire de raccordement correspondant à cette cible était fin 2024 de +5,1 GW.

Au regard de ces éléments et dans la continuité des chantiers engagés, RTE propose de travailler sur deux leviers d'optimisation des coûts pour la poursuite de cette révision : (i) le retraitement de la file d'attente, afin de ne pas considérer comme certains, des projets qui ne se feront pas et (ii) la recherche d'une spatialisation des gisements, qui intègre mieux le critère réseau que par le passé.

Considérant le caractère technique de ce dossier, mes équipes et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma haute considération.

Laurent CANTAT-LAMPIN



Délégué RTE en Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté

Copies :

- DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
- ENEDIS,
- SICAE Est.
- Organisations professionnelles de producteurs d'électricité



Le réseau
de transport
d'électricité

Annexe 1

Dossier éclairage au préfet